Assemblée générale du 22 mars 1977

Président de l'Assemblée: Jean-François Roussel.
Proposé par Nicolas Martin et secondé par Robert Bérubé.
Secrétaire: Catherine Browne.
Proposé par Nicolas Martin et secondé par Joseph Aura.

4) Information sur l'augmentation des frais spéciaux.

L'Association étudiante est liée à l'administration du Cégep par un protocole d'entente qui expire le 15 mars prochain. ~~[illegible]~~ D'après ce protocole, l'Association étudiante gère les frais spéciaux payés par chaque étudiant au début de l'année. En ce moment, les étudiants paient $12 de cotisation à l'Association étudiante et $13 de frais spéciaux. Or, l'administration veut augmenter les frais spéciaux de $7 pour combler le déficit de l'imprimerie du collège. Les étudiants paient actuellement les notes de cours de plus de 50 pages jusqu'à un maximum de $1.50 par cours. Si les frais spéciaux étaient augmentés, l'argent des étudiants comblerait entièrement le déficit de l'imprimerie et ils ne paieraient plus directement les notes de cours.

Si l'imprimerie est en déficit, c'est ~~[illegible]~~ à cause de l'inflation, mais aussi parce qu'il y a du

gaspillage = par exemple, on n'imprime que d'un côté de la feuille.

5) Position de l'assemblée

- Élisabeth Roussel propose:

  Que lors de la réunion du Conseil d'Administration lundi prochain, l'Association Étudiante refuse l'augmentation de $7 des frais spéciaux et refuse également toute augmentation du maximum de $1.50 par cours payable à l'imprimerie.

  Secondé par Pierre Loiselle, et ~~accepté~~ accepté par l'Assemblée.

- Chantal Paquin propose:

  Que lors de la ~~proposition~~ réunion du Conseil d'Administration lundi prochain, l'Association étudiante suggère d'imprimer recto-verso les feuilles des notes de cours.

  Secondé par Marc Brûlé, et accepté par l'Assemblée.

- Élisabeth Roussel propose:

  Que s'il y a des difficultés à la réunion ~~de~~ du Conseil d'Administration lundi prochain, l'Association étudiante convoque une autre Assemblée générale pour discuter des moyens de

faire face au Conseil d'administration.

Secondé par Michel Tremblay, et accepté par l'Assemblée.

6) Commission Pédagogique.

Le débat sur la commission Pédagogique est reporté à la prochaine Assemblée générale.

7) Levée de l'Assemblée.